

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
EXTRA 46/03

AMR 51/133/2003 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PEINE DE MORT / PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

ÉTATS-UNIS (GÉORGIE) James Willie Brown (h), blanc, 55 ans

Londres, le 29 octobre 2003

James W. Brown doit être exécuté en Géorgie le 4 novembre 2003. Il a été condamné à mort en 1990, à l'issue de son second procès pour le viol et le meurtre de Brenda Watson, perpétrés en 1975. Il a formé un recours en grâce auprès du Comité des grâces et des libérations conditionnelles de la Géorgie, qui sera examiné le 31 octobre. On ignore quand le Comité se prononcera sur cette requête.

James W. Brown est affecté depuis longtemps de troubles mentaux, et des diagnostics de schizophrénie ont été posés à son sujet à maintes reprises. Il était âgé de quinze ans lorsqu'il a été médicalement établi qu'il souffrait de troubles convulsifs ; des médicaments destinés à limiter ses crises lui ont alors été prescrits. À dix-sept ans, il est entré dans l'armée, mais a servi moins de deux ans avant d'être réformé pour maladie mentale. Son état est ensuite allé en se dégradant : il s'est mis à consommer des drogues illégales et a été arrêté une première fois en 1968, alors qu'il était âgé d'une vingtaine d'années. Les autorités ont considéré qu'il était inapte à être jugé, en d'autres termes, qu'il ne disposait pas des capacités mentales nécessaires pour comprendre pleinement le déroulement de la procédure ni pour participer à sa propre défense. Il a donc été interné dans un établissement psychiatrique public. Entre sa première interpellation, en 1968, et son procès, en 1981, pour le meurtre de Brenda Watson, il a passé près des trois quarts de son temps dans des services psychiatriques, tantôt contre son gré, tantôt à sa propre demande. En 1990, il a fait l'objet d'un second procès, à l'issue duquel il a de nouveau été condamné à mort.

Lors du nouveau procès, la défense a présenté deux experts qui ont affirmé que James W. Brown souffrait de schizophrénie paranoïde chronique. Dans une déclaration sous serment ultérieure, faite en 1994, un de ces spécialistes indiquait : « Les antécédents médicaux de M. Brown montrent que sa maladie mentale était de nature durable [...]. Depuis son hospitalisation à la suite de son arrestation, en juin 1975, jusqu'à peu de temps avant son procès initial, en janvier 1981, M. Brown a été suivi quasiment en permanence par des professionnels de la santé mentale au Central State Hospital. » L'expert ajoutait : « compte tenu de la nature de la maladie de M. Brown, de ses lourds antécédents médicaux et de l'examen que je lui avais personnellement fait subir, j'ai estimé pouvoir affirmer qu'il était relativement probable, d'un point de vue médical, que M. Brown ait été psychotique au moment des faits qui lui étaient reprochés, qu'il ait souffert d'hallucinations et qu'il lui ait par conséquent été impossible, à l'époque, de distinguer le bien du mal. Après examen des nouveaux éléments qui m'ont récemment été soumis, je confirme mon diagnostic initial et je maintiens le point de vue que j'ai déjà exprimé. » Par ailleurs, deux détenus qui se trouvaient dans la prison du comté à l'époque de l'arrestation de James W. Brown ont fait, après sa condamnation, des déclarations sous serment dans lesquelles ils donnaient des éléments indiquant qu'il avait perdu tout contact avec la réalité et qu'il était psychotique.

Le ministère public, pour sa part, au cours du nouveau procès de 1990, a défendu la thèse selon laquelle James W. Brown simulait. Les autorités ont présenté un médecin qui a déclaré qu'à son avis, le défendeur ne souffrait pas de schizophrénie, mais de flash-back liés à sa consommation de stupéfiants. Il semble que ce praticien n'ait tenu aucun compte des diagnostics de maladie mentale posés de façon précoce et à maintes reprises au sujet de James W. Brown (au fil des ans, plus de 25 spécialistes de la santé mentale employés par l'État ont conclu que les troubles mentaux de James W. Brown étaient bel et bien réels). En outre, dans ses déclarations finales, le représentant du ministère public s'est adressé au jury de la façon suivante : « Cela nous amène à la question à laquelle [l'avocat de la défense] vous a demandé de réfléchir : devons-nous mettre à mort les malades mentaux ? Eh bien, je n'ai pas de réponse à cette question. [...] Et vous n'avez pas à vous prononcer sur le sujet dans le cadre de cette affaire. En effet, mesdames et messieurs, cet homme n'est pas un malade mental, il ne l'a jamais été, et il ne l'est pas aujourd'hui. Ce n'était pas un malade mental le [jour où le crime a été commis]. »

Le ministère public a présenté un témoin à l'appui de sa thèse : une ancienne détenue, Anita Tucker, qui a affirmé que James W. Brown lui avait confié qu'il simulait la maladie. Cette femme est revenue par la suite sur ses déclarations, et a indiqué qu'elle avait fait ce témoignage dans le cadre d'un marchandage avec les autorités judiciaires, dans le but d'obtenir une libération anticipée.

Comme nombre de prisonniers sous le coup d'une condamnation à mort aux États-Unis, James W. Brown vient d'un milieu pauvre, où il a souffert de privations et subi de graves violences. Selon une déclaration faite sous serment en 1994 par un psychologue clinicien, James W. Brown est né en 1948 d'une mère adolescente âgée de quinze ans et d'un père alcoolique. Leur famille était

l'une des plus pauvres du quartier modeste où ils habitaient. Les enfants se voyaient régulièrement infliger des mauvais traitements, principalement par le père. Selon le témoignage du psychologue, « *au nombre des instruments utilisés figuraient des ceintures, des planches et des cordes ; les enfants recevaient également des coups de poing et de pied. Non content de frapper les enfants, le père rouait souvent leur mère de coups de poing sous leurs yeux. Lorsque [James W. Brown] tentait de porter secours à celle-ci, cela lui valait d'être battu à nouveau. [...] Selon [James W. Brown], ses frères et sa mère, les coups du père, extrêmement violents, laissaient des marques et provoquaient des hémorragies, voire, dans [son propre] cas, des pertes de connaissance. Le père ne [le] frappait pas seulement à la maison, mais aussi en public, devant les amis et la famille. Selon [James W. Brown], il semblait prendre un grand plaisir à humilier [son fils] de la sorte, et même en tirer une certaine fierté.* »

La Commission des droits de l'homme des Nations unies adopte régulièrement des résolutions demandant à tous les États qui maintiennent la peine capitale de « *ne pas imposer la peine de mort à des personnes atteintes d'une quelconque forme de maladie mentale, ni d'exécuter de telles personnes* ». Amnesty International est opposée à la peine de mort de façon inconditionnelle. Alors que 112 États dans le monde ont aboli la peine capitale *de jure* ou *de facto*, les autorités américaines, depuis que les exécutions judiciaires ont repris aux États-Unis en 1977, ont ôté la vie à 878 personnes, dont 58 cette année.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après, et que vous rédigerez (en anglais ou dans votre propre langue) en utilisant vos propres mots et en vous inspirant des recommandations suivantes :

- faites part de votre compassion pour les parents et amis de Brenda Watson, et expliquez que vous ne cherchez aucunement à minimiser la gravité du crime qui lui a coûté la vie, ni les souffrances qu'il a causées ;
- rappelez que James Willie Brown présente depuis longtemps de graves troubles mentaux, qui sont bien antérieurs à la date à laquelle le crime a été commis, et que l'État a reconnu à maintes reprises qu'il souffrait de maladie mentale, notamment lorsque cet homme était à l'armée et à l'occasion de séjours qu'il a effectués à l'hôpital public ;
- dites-vous préoccupé par le fait que le ministère public ait affirmé au jury que James W. Brown n'avait jamais souffert de maladie mentale, ainsi que par le fait que la codétenue de James W. Brown qui avait témoigné, au cours de son procès, que celui-ci lui avait confié qu'il simulait est revenue par la suite sur ses déclarations ;
- demandez instamment que James W. Brown soit gracié, au nom de la dignité humaine et dans l'intérêt de la réputation de la Géorgie.

APPELS À :

Comité des grâces et des libérations conditionnelles de la Géorgie :

Georgia Board of Pardons and Paroles
2 Martin Luther King Jr. Drive, S.E.
Suite 458, Balcony Level, East Tower
Atlanta, Georgia 30334-4909
États-Unis

Fax : + 1 404 651 8502

Courriers électroniques : Webmaster1@pap.state.ga.us

Formule d'appel : *Dear Board Members, / Mesdames, Messieurs,*

COPIES aux représentants diplomatiques des États-Unis dans votre pays.

Vous pouvez également adresser des copies de vos appels ou des lettres brèves (pas plus de 250 mots) au rédacteur en chef du journal suivant :

Letters to the Editor, *Atlanta Journal Constitution*, PO Box 4689,
Atlanta, GA 30302, États-Unis

Fax : + 1 404 526 5611

Courriers électroniques :

www.accessatlanta.com/partners/ajc/letters/

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*